



CONFÉRENCE MONDIALE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME:

Egalité, développement et paix

**Copenhague, Danemark
14-30 juillet 1980**

EXAMEN ET EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS
DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION MONDIAL:
PARTICIPATION A LA VIE POLITIQUE, A LA
COOPERATION INTERNATIONALE ET AU
RENFORCEMENT DE LA PAIX INTERNATIONALE

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

* / Paru originalement sous le titre E/CN.6/636.



Rapport du Secrétaire général

SOMMAIRE

Le présent rapport contient un examen et une évaluation des efforts entrepris au niveau national pour atteindre les objectifs minimaux énoncés au paragraphe 46 du Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme. Le rapport contient une analyse des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans les domaines de la participation des femmes à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragrap</u> hes | <u>Pages</u> |
|---|---------------------|--------------|
| INTRODUCTION | 1 - 13 | 3 |
| I. PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE | 14 - 45 | 6 |
| II. COOPERATION INTERNATIONALE ET RENFORCEMENT DE LA PAIX INTERNATIONALE | 46 - 72 | 12 |
| A. Promotion de la coopération internationale et du renforcement de la paix internationale | 46 - 57 | 12 |
| B. Mesures prises pour encourager une plus grande participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale | 58 - 72 | 15 |
| III. OBSTACLES A DES PROGRES CONTINUS DANS LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE, A LA COOPERATION INTERNATIONALE ET AU RENFORCEMENT DE LA PAIX MONDIALE ... | 73 - 105 | 19 |
| A. Obstacles à la participation à la vie politique | 76 - 99 | 19 |
| B. Obstacles à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale | 100 - 105 | 23 |
| IV. PRIORITES ET OBJECTIFS POUR 1979-1985 | 106 - 119 | 25 |

INTRODUCTION

1. L'examen et l'évaluation de la participation des femmes à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale au niveau national ont été établis compte tenu des recommandations formulées dans la Déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, dans le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme de 1975 et dans d'autres résolutions et décisions adoptées par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme 1/. Le présent rapport est fondé essentiellement sur les réponses de 86 gouvernements, des institutions spécialisées et d'organisations non gouvernementales au questionnaire établi et distribué par le Service de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires (Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies).
2. L'Année internationale de la femme (dont les objectifs étaient les suivants : égalité, développement et paix) a abouti à l'adoption tant de la Déclaration de Mexico et du Plan d'action mondial que de divers documents établis au cours d'un grand nombre de réunions organisées pendant la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme, dans lesquels il a été souligné que la réalisation de l'égalité des femmes est inséparable de leur participation active à la vie politique et est indispensable au renforcement de la paix et à l'instauration d'un nouvel ordre économique et social. L'accent a été mis sur le fait que la réalisation des objectifs ultimes des femmes était étroitement liée au progrès social et aux efforts déployés en vue d'améliorer la situation internationale et les relations entre Etats ainsi qu'au développement de liens d'amitié et de coopération entre ces derniers.
3. La question de la participation des femmes à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale fait partie intégrante du problème plus général de la promotion de la femme. Elle est aussi étroitement liée et subordonnée à d'autres questions qui concernent les femmes telles que l'emploi, la santé, l'éducation et l'accès aux institutions et aux services d'appui.
4. Sans la participation active et continue des femmes au processus politique, il ne peut y avoir d'égalité. Les droits politiques ont été réalisés dans la plupart des pays et les données disponibles sur l'utilisation du droit de vote indiquent que les femmes s'intéressent beaucoup à la vie politique.
5. La notion de participation à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale est fondée sur l'idée que ceux qui participent au processus de prise de décision tirent profit au premier chef des décisions adoptées et des programmes exécutés en définitive. En outre, la société dans son ensemble bénéficie de la participation pleine et entière de la population à la vie du pays.

1/ Voir Rapport de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme
(Publication des Nations Unies, No de vente : F.76.IV.1), première partie;
notamment par. 46 g) et 50 à 66.

6. Toutefois, le pouvoir qu'ont les femmes d'orienter les décisions politiques et d'appeler l'attention sur les besoins variés et spécifiques de différents groupes de femmes reste très limité. Dans bien des cas, la représentation des femmes est si faible qu'on peut considérer leur rôle comme symbolique. La participation généralement réduite des femmes à ces processus dans un grand nombre de pays, semble indiquer qu'elles bénéficient très peu des avantages qui en découlent et que leur contribution dans ce domaine pourrait être plus importante.

7. De nombreux obstacles empêchent les femmes de participer davantage à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale. Cette situation s'explique par divers facteurs d'ordre socio-économique complexes renforcés par des attitudes discriminatoires traditionnelles qui situent le rôle de la femme au sein de son foyer et de sa famille et celui de l'homme dans un cadre politique. Ce sont ces conditions socio-économiques qui déterminent dans quelle mesure les femmes participent à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale. Tant que ces facteurs délimiteront son rôle dans la société, la femme ne pourra véritablement tenir sa place dans l'arène politique. Il faut donc s'efforcer de modifier dans l'ensemble de la société ces attitudes méprisantes à l'égard des femmes et cesser de considérer leur rôle comme moins important que celui des hommes.

8. Toutefois, dans un grand nombre de pays, les femmes participent effectivement à la vie politique mais cette participation ne peut être évaluée simplement en fonction du nombre de femmes représentées dans un organe politique particulier ou représentant leurs gouvernements dans des instances internationales. Bien qu'il convienne d'encourager toute mesure visant à admettre des femmes au sein des organes responsables de la prise de décisions, ce qui constituerait un pas important vers l'égalité totale, il ne faut pas considérer cette mesure quantitative comme constituant en soi un indicateur précis du degré de contribution des femmes à ces processus. Il se peut que des femmes soient représentées dans les organes directeurs mais que leurs pouvoirs soient très restreints dans la mesure où des habitudes d'esprit attribuent moins de valeur à leur contribution.

9. On peut également évaluer comme il convient la participation des femmes à la vie politique dans un grand nombre de pays en fonction de leur degré de participation aux organisations féminines locales. Le rôle des organisations féminines s'est accru au cours de la première moitié de la Décennie et leurs activités ont eu d'importantes répercussions sur les processus de prise de décisions tant au niveau local que gouvernemental.

10. Le succès de ces activités est néanmoins étroitement lié au degré d'appui que ces organisations féminines reçoivent des autorités locales et nationales. Lorsqu'elles bénéficient de l'appui positif des pouvoirs publics, ces activités peuvent entraîner à bien des égards de nombreux changements dans la vie des femmes.

11. Néanmoins cette forme de participation à la vie politique ne peut remplacer le rôle politique intégral que les femmes devraient absolument jouer. Quels que soient les avantages que certaines femmes ou certaines collectivités peuvent tirer de ces activités locales, les femmes resteront toujours en marge de la vie politique tant qu'elles ne participeront pas elles-mêmes sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions à tous les niveaux.

12. Les cinq premières années de la Décennie ont été caractérisées par la réalisation de certains progrès mais aussi par des régressions ce qui montre que l'égalité totale avec les hommes pour la plupart des femmes du monde entier n'est pas encore réalisée. Il faut appliquer de toute urgence les mesures déjà prises pour créer les conditions socio-économiques et culturelles nécessaires ainsi que pour éliminer les attitudes traditionnelles à l'égard des femmes et les stéréotypes établis afin de réaliser les objectifs de la Décennie.

13. Ces mesures permettront aux femmes, non seulement de se libérer des contraintes qui les empêchent de participer totalement et de plein droit à la vie politique, mais aussi de contribuer à l'objectif de la paix mondiale et de la coopération internationale sur un pied d'égalité avec les hommes.

I. PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE

14. Il a été indiqué que les femmes jouissaient des mêmes droits de suffrage que les hommes dans tous les pays indépendants d'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud, où la discrimination était fondée sur la race et non sur le sexe. L'Egypte a signalé toutefois que la législation égyptienne établissait une "légère distinction" entre les hommes et les femmes dans ce domaine, à savoir que le vote était "obligatoire pour les hommes et facultatif pour les femmes."

15. Bien que dans le plupart des pays, les femmes soient autorisées à occuper des emplois publics, dans la pratique le nombre de femmes occupant de tels emplois était très faible.

16. Certains pays ont indiqué que même lorsque l'égalité était reconnue par la loi dans la pratique, les femmes ne pouvaient exercer cette égalité. En Egypte, par exemple, bien que légalement les hommes et les femmes soient égaux, dans la pratique, les femmes n'avaient jamais pu jusqu'à présent exercer des fonctions dans les organes judiciaires du gouvernement ou dans l'armée ou accéder au poste de chef de l'Etat.

17. Les réponses à la question relative au nombre de femmes qui votent ont été limitées du fait qu'il n'y avait pas eu d'élections dans certains pays depuis 1975 ou que les statistiques électorales n'avaient pas été ventilées selon le sexe. Parmi les pays qui ont répondu, certains ont indiqué une augmentation du nombre d'électorales. Le Kenya par exemple a signalé une augmentation de 40 à 60 p. 100 dans le cas des élections locales et de 50 à 55 p. 100 dans le cas des élections nationales.

18. Malgré le haut pourcentage de participation électorale signalé, l'absence de femmes à tous les niveaux de gouvernement se faisait remarquer. Certains pays, par exemple, la Sierra Leone et le Kenya, ont indiqué que le pouvoir conféré au Président en matière de nomination à des emplois publics était le principal moyen d'augmenter le nombre de femmes participant à la vie politique. L'Egypte était l'un des rares pays à avoir récemment institué un système de quotas en ce qui concernait la représentation au Parlement en fonction duquel 30 sièges étaient alloués à des femmes. Quelques pays avaient réalisé des efforts particuliers pour faire participer les femmes à la vie politique au niveau local. En Guinée-Bissau et au Cap-Vert, au moins deux femmes siégeaient dans tous les conseils composés de cinq membres existants aux niveaux local et régional.

19. Plusieurs pays ont indiqué que le pourcentage de participation des femmes était près de deux fois plus élevé au niveau local qu'au niveau national. Au Kenya, 20 p. 100 des candidats élus à des fonctions publiques locales étaient des femmes. D'autres pays ont toutefois fait état d'un pourcentage moins élevé (Madagascar et Maurice).

20. Cinq pays, l'Angola, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe, qui ont accédé à l'indépendance en 1975 ou peu de temps

auparavant, ont dû procéder à une restructuration générale des rouages de l'Etat et dans le cas de trois d'entre eux, se relevaient des effets d'une longue et pénible guerre de libération nationale. L'Angola, la Guinée-Bissau et le Mozambique en particulier, se sont fait remarquer par leurs efforts pour donner aux femmes un rôle politique égal à celui des hommes au sein du nouvel Etat et promouvoir l'éducation politique tant des femmes que des hommes.

21. Une femme ministre n'est pas un phénomène rare en Afrique bien que peu de pays en aient plus d'une. Au nombre des pays où des femmes sont ministres, on peut citer la Guinée, le Kenya, le Mozambique, la République-Unie du Cameroun, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal, le Soudan et la Zambie. Le Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire de la Guinée-Bissau est une femme de même que le Président de l'une des huit régions de ce pays; en Sierra Leone, deux membres du Parlement sont des femmes. Bien que cette liste soit loin d'être exhaustive, elle indique néanmoins une tendance à une augmentation du nombre de femmes occupant des postes de haut niveau, bien que ce soit surtout dans des secteurs traditionnellement considérés comme étant de la compétence des femmes, par exemple les affaires sociales, la santé et l'éducation.

22. Outre les mesures indiquées ci-dessus, il a été fait mention des mesures ci-après. Le Kenya par exemple a choisi un certain nombre de ministres adjoints parmi des femmes, membres du Parlement, et plusieurs pays ont indiqué que des campagnes éducatives avaient été organisées pour souligner la nécessité de faire participer davantage les femmes à la vie politique.

23. A l'exception de la Suisse, tous les Etats membres de la CEE avaient accordé le droit de vote absolu aux femmes. Dans le cas de la Suisse, les femmes ne pouvaient pas exercer ce droit dans deux cantons seulement. Certains pays n'ont pu préciser le pourcentage d'électorales, le sexe n'étant pas indiqué sur les cartes d'électeurs. Les pays qui ont fourni des chiffres ont évalué à environ 50 p. 100 le pourcentage de l'électorat.

24. L'organe suprême du pouvoir étatique en République socialiste soviétique de Biélorussie a indiqué qu'il y avait 159 femmes parmi les députés, soit 37 p. 100 de leur nombre total. Le pourcentage de femmes exerçant des fonctions publiques au niveau local était passé de 46,7 en 1975 à 47,9 en 1977. En Union des Républiques socialistes soviétiques, en 1978, 49 p. 100 des députés aux soviets locaux et 35,4 p. 100 des députés au Soviet suprême étaient des femmes (voir document E/CM.6/611). Parmi les autres pays ayant indiqué un pourcentage relativement élevé de femmes exerçant des fonctions publiques aux niveaux national et local on peut citer la République démocratique allemande (32,28 p. 100 en 1970, au niveau local; chiffre qui est passé à 35,95 p. 100 en 1977); et la Roumanie où la représentation au niveau local était passée de 30 p. 100 à 33 p. 100, le pourcentage étant moins élevé au niveau national (15,5 p. 100).

25. La Finlande, le Danemark et la Suède ont fourni des chiffres moins élevés. Le pourcentage de femmes siégeant au Parlement finlandais était passé de 23 p. 100 à 26,5 p. 100 au cours de la période considérée; 18 p. 100 de femmes exerçaient des fonctions publiques au niveau local. Le Danemark a signalé

/...

une augmentation de 12,1 à 17,7 p. 100 au niveau local et de 16 à 17,1 p. 100 au niveau national. La Suède a indiqué une augmentation de 17 à 23 p. 100 au niveau local.

26. Les Pays-Bas ont signalé que le nombre de femmes exerçant des fonctions publiques au niveau local avait augmenté depuis 1975, passant de 3 à 13 p. 100; il en était de même du pourcentage de femmes représentées à la première Chambre du Parlement qui était passé de 5 à 13 p. 100 mais que le pourcentage de femmes représentées à la deuxième Chambre du Parlement avait baissé, tombant de 13 à 12 p. 100 au cours de la même période. Le seul autre pays de la région de l'Europe à avoir indiqué une baisse a été le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Cette baisse de pourcentage a coïncidé avec l'élection de la première femme, au poste de chef d'Etat, en Europe. D'autres pays ayant fourni des chiffres ont indiqué que la participation des femmes était très inférieure à 10 p. 100. Au niveau national, par exemple, la situation était demeurée inchangée en Islande et aux Etats-Unis d'Amérique alors qu'en République fédérale d'Allemagne on avait enregistré une augmentation. Au niveau local, l'Islande et les Etats-Unis avaient aussi enregistré une augmentation. En Irlande aucune femme n'a été élue à des fonctions publiques bien que certaines aient été nommées au niveau local. Ces chiffres révèlent l'existence d'un écart considérable entre les économies planifiées d'Europe et les économies de marché développées pour ce qui est du degré de participation des femmes à la vie politique.

27. Toutes les mesures signalées qui visaient à accroître la participation des femmes à la vie politique ont été prises sur des initiatives non gouvernementales sauf dans le cas de la Norvège qui a promulgué en 1973 un décret tendant à assurer une plus grande représentation des femmes au sein des commissions publiques, et des conseils d'administration et autres; après l'adoption de cette mesure, la représentation des femmes au sein des commissions nouvellement constituées avait eu tendance à augmenter. En outre, le Conseil de l'égalité des hommes et des femmes avait formulé un certain nombre de recommandations au gouvernement afin d'assurer une plus large participation des femmes.

28. Le Danemark, la Finlande, la Suède et les Etats-Unis d'Amérique par exemple, ont fait part des activités entreprises par des organisations féminines non gouvernementales et des partis politiques en vue d'accroître le nombre de femmes déléguées ou candidates. Dans leur réponse, les Etats-Unis ont fourni des renseignements détaillés sur les changements survenus dans le pays :

"Une révolution culturelle est actuellement en cours aux Etats-Unis en vue de modifier le rôle de la femme dans la société. On compte qu'un nombre de plus en plus grand de femmes possédant les mêmes compétences et la même expérience que les hommes postuleront des fonctions politiques. En outre, de plus en plus de femmes envisagent de cumuler des responsabilités familiales et professionnelles et s'attendent à ce que leurs maris partagent avec elles les tâches familiales... Autrefois, les femmes faisaient activement campagne en faveur de candidats du sexe masculin ou d'un parti politique. De plus en plus, elles s'attendent à être choisies comme candidates."

29. Tous les pays de la région de l'Amérique latine qui ont répondu aux questions relatives à la participation des femmes à la vie politique ont indiqué que tous leurs citoyens, tant les hommes que les femmes, exerçaient tous les droits de vote garantis par leurs constitutions.
30. La plupart des pays ont souligné que le droit de voter et d'accéder à des fonctions officielles était un principe juridique bien établi profondément ancré dans leur histoire. Aucun pays n'a mentionné l'écart qui existe entre le droit de vote reconnu par la loi et le nombre limité de femmes nommées ou élues à des fonctions publiques ressortant des réponses aux questions concernant ce droit.
31. Les pays qui ont répondu ont indiqué des niveaux élevés de participation électorale pour les femmes. Certains pays connaissaient néanmoins des problèmes particuliers en ce qui concerne l'exercice du droit de vote. La République dominicaine a indiqué que les dispositions législatives visant à assurer l'égalité des femmes et des hommes avaient été utilisées abusivement par les dictatures précédentes pour que l'acceptation du régime repose sur une base sociale plus large. Des femmes incompétentes avaient été nommées à des postes politiques importants ce qui avait nui à la cause des femmes dans le cadre des efforts déployés pour réaliser l'égalité.
32. Un certain nombre de pays ont indiqué que le nombre de femmes ayant exercé leur droit de vote ou occupé des emplois publics aux niveaux local et national avait baissé au cours de la période considérée. La République dominicaine a expliqué le faible niveau de participation des femmes par le fait que les statistiques ne reflétaient pas la situation véritable eu égard aux manipulations électorales et du favoritisme auxquels s'était livré le gouvernement précédent.
33. Les pays qui ont répondu aux questions concernant le nombre de femmes exerçant des fonctions officielles dans les organes exécutifs, législatifs ou judiciaires des gouvernements nationaux ont indiqué une légère augmentation. La Colombie par exemple a été le seul pays à indiquer qu'il y avait eu une femme candidate à la présidence au cours de ces dernières années.
34. Peu de pays ont signalé les mesures ou la législation qui ont été adoptées au cours de la période de 1975 à 1978 pour accroître la participation des femmes à la vie politique. Parmi ceux qui l'ont fait, Cuba a été le seul à mentionner des mesures prises sur l'initiative du gouvernement notamment et a énuméré une série d'activités entreprises dont l'examen de projets de lois par la population elle-même, la nomination de femmes à des postes au sein des organes exécutifs, législatifs et judiciaires principaux, une participation plus active des femmes dans les instances internationales, l'organisation de cours spéciaux à l'intention des femmes qui travaillent, à l'université et la collaboration avec les organisations de masse.
35. Le Paraguay et la République dominicaine ont indiqué qu'il leur suffisait d'accroître le nombre de programmes d'information en vue d'assurer une plus grande participation des femmes à la vie politique. La Bolivie et le Pérou ont fait savoir que l'action gouvernementale avait été limitée mais que les femmes avaient constitué des groupes au sein des partis politiques et pris des mesures pour accroître leur participation.

36. Cinq pays de la région de l'Asie occidentale ont répondu au questionnaire : le Liban, le Koweït, le Bahreïn, l'Iraq et le Yémen. Trois d'entre eux seulement ont répondu à la question relative à la participation des femmes à la vie politique. Il n'est par conséquent pas possible d'indiquer les tendances pour cette région; les réponses reçues donnent toutefois une idée de la situation qui existe dans ces pays.

37. Ces trois pays ont répondu que le droit de vote avait été accordé aux femmes qui jouissaient par ailleurs de tous les autres droits politiques. Le Liban a indiqué que 10 p. 100 des candidats élus à des fonctions publiques en 1975 étaient des femmes tant au niveau national que local. Aucun chiffre n'a été fourni pour les années ultérieures. L'Iraq a indiqué qu'il ne disposait pas de données statistiques détaillées sur le pourcentage de femmes parmi les électeurs ou les titulaires d'emplois publics. Au Yémen, des mesures avaient été prises notamment par l'intermédiaire des moyens d'information pour faire prendre conscience à la population de la nécessité de faire participer les femmes à la vie politique.

38. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique qui ont répondu à cette partie du questionnaire ont affirmé que les femmes avaient les mêmes droits politiques que les hommes. L'Australie a signalé l'existence de différences en matière de pratique électorale fondées sur la race et non sur le sexe, en ce sens que le vote était facultatif pour les aborigènes mais obligatoire pour le reste de la population. Deux pays ont signalé une augmentation générale du nombre de femmes exerçant leur droit de vote depuis 1975 (Inde et Philippines). On n'a pu obtenir de données comparatives concernant d'autres pays. Le manque de données a été expliqué par la Nouvelle-Zélande, par exemple, par le fait que les élections se déroulaient au scrutin secret.

39. Le nombre de femmes occupant des emplois publics variait selon les différents pays de la région.

40. La Nouvelle-Zélande a établi une distinction entre le pourcentage de femmes occupant des emplois publics locaux selon qu'il s'agissait de zones urbaines ou de zones rurales. Dans les zones urbaines le pourcentage avait augmenté, passant de 11,9 p. 100 à 16,4 p. 100; dans les zones rurales le pourcentage de participation des femmes était beaucoup moins élevé : il était passé de 1,7 p. 100 à 3,6 p. 100 en 1977.

41. En Chine, le pourcentage de femmes représentées au sein de l'organe le plus élevé du pouvoir étatique, le Congrès national populaire, avait considérablement augmenté entre 1954 et 1978, passant de 11,9 à 21,2 p. 100. Aucun chiffre n'a été fourni néanmoins sur les augmentations qui ont pu avoir lieu au cours des cinq dernières années. Le Comité permanent du Congrès national populaire comptait 39 femmes soit 19,5 p. 100 du nombre total de ses membres.

42. Au Japon, un nombre légèrement plus élevé de femmes que d'hommes ont voté en 1976, dernière date pour laquelle des chiffres soient disponibles et sept femmes ont été élues à la Chambre des représentants. (En 1946, 39 femmes avaient été élues, ce chiffre étant tombé l'année suivante à 15). L'Inde a été l'un des pays ayant enregistré une baisse générale du nombre de femmes occupant des postes de haut niveau à l'échelon national au cours de la période considérée. Le pourcentage est tombé de 4,5 en 1975 à 3,51 en 1977; au niveau local, il est tombé de 4,93 à 2,7 p. 100.

43. Sri Lanka a indiqué que 11 p. 100 des postes des organes exécutifs étaient occupés par des femmes. Singapour a répondu qu'aucune femme n'avait été élue à un emploi public aux niveaux national ou local et indiqué que la participation politique des femmes avait baissé dans ce pays bien qu'il n'existât aucune contrainte législative limitant le droit des femmes de voter ou de se présenter aux élections.

44. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont été les deux seuls pays à fournir des renseignements détaillés sur le nombre et le pourcentage de femmes exerçant des fonctions au sein de syndicats. La Nouvelle-Zélande a souligné que les femmes représentaient environ 30 p. 100 du nombre total des membres inscrits à des syndicats reconnus et qu'elles étaient en majorité dans 20 p. 100 de ces syndicats. La participation des femmes à un niveau plus élevé de responsabilité n'était pas toutefois proportionnelle à leur nombre total. En 1979, des femmes occupaient des postes de responsabilité dans 4,64 p. 100 seulement des syndicats (c'est-à-dire 15 dirigeantes pour 323 syndicats) ce qui représentait une légère augmentation par rapport aux chiffres de 1977 (3,2 p. 100). L'Australie a indiqué qu'il n'y avait pas plus de deux femmes exerçant des fonctions de responsable syndicale à plein temps.

45. Divers gouvernements ont fourni des renseignements détaillés sur certaines des mesures prises pour accroître la participation des femmes. Quelques pays ont mentionné les activités entreprises par des organisations féminines tant gouvernementales que non gouvernementales. En Australie, la création du National Women's Advisory Council en 1978 a été considérée par le gouvernement comme une mesure importante permettant d'accroître la participation des femmes à la vie politique au niveau fédéral. En Nouvelle-Zélande, le Women's Electoral Lobby qui est une organisation non gouvernementale a été créée en 1976 dans le but de mieux faire comprendre aux femmes le processus électoral et de les amener à s'y intéresser davantage. D'autres organisations féminines ont entrepris diverses activités visant à promouvoir le rôle des femmes dans la vie politique. Au Pakistan, des sections féminines ont été établies par tous les partis politiques.

II. COOPERATION INTERNATIONALE ET RENFORCEMENT
DE LA PAIX INTERNATIONALE

A. Promotion de la coopération internationale et
du renforcement de la paix internationale

46. Pendant la période considérée, les efforts se sont poursuivis au niveau national pour promouvoir la coopération internationale et le renforcement de la paix internationale. Ils ont revêtu des formes diverses : réunions internationales, régionales et nationales, conférences et séminaires; campagnes populaires de solidarité; collectes de signatures et de pétitions; activités diverses d'information et d'éducation du public; contacts multilatéraux et bilatéraux entre organisations et groupes féminins; et octroi d'une certaine assistance matérielle et financière.

47. On a souligné que la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme et le Congrès mondial consacré à l'Année de la femme (Berlin, 1975) avaient grandement contribué à amener les femmes à s'intéresser plus activement au renforcement de la paix et à la compréhension mutuelle entre les peuples.

48. De manière générale, la plupart des gouvernements se sont déclarés engagés à oeuvrer pour que les femmes participent davantage à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale. Cet engagement était parfois lié à l'objectif global de l'égalité entre hommes et femmes et de l'intégration des femmes au processus de développement. Certains ont exposé les moyens concrets qu'ils mettent en oeuvre en vue de la promotion de la coopération internationale et du renforcement de la paix internationale : la participation des femmes à des réunions internationales, régionales et nationales par exemple. L'Autriche a indiqué qu'elle avait participé activement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et avait en outre rempli ses fonctions de membre du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement. L'Iraq a fait savoir que la Présidente de la Fédération des femmes iraqiennes avait été nommée chef de la délégation iraquienne à la Conférence sur le rôle des femmes dans le développement des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Bagdad en mai 1979.

49. Dans certains pays, la participation des femmes à la lutte pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et contre le colonialisme, le racisme, la discrimination raciale, l'agression et l'occupation étrangère et toutes les formes de domination étrangère a bénéficié du soutien total du gouvernement et des organismes publics, car elle était conforme aux principes de la politique étrangère de ces pays. A cet égard, il faut noter que dans la Constitution de trois Etats membres, un article interdit expressément la propagande en faveur de la guerre (République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques).

50. La participation des femmes à la lutte pour la paix et le désarmement et à la promotion de la compréhension mutuelle entre les peuples est toujours l'objet de la plus grande attention. Il est nécessaire de mettre un terme à la course aux armements et de travailler au désarmement, a-t-il été dit, d'écarter la menace

d'une guerre nucléaire mondiale, d'interdire la fabrication de la bombe à neutrons et d'approfondir le processus de détente. Ainsi, la République démocratique allemande a signalé que les délégués au neuvième Congrès du SED (parti socialiste unitaire allemand) parmi lesquels il y avait 684 femmes, avaient exprimé la conviction profonde que la cessation de la course aux armements et le désarmement, surtout dans le domaine nucléaire, ainsi que l'élimination du danger d'une guerre mondiale étaient les tâches les plus importantes et les plus urgentes de notre temps. Il fallait agir résolument pour le désarmement et la limitation des armements. En vue d'assurer une paix durable et la sécurité des peuples, les délégués avaient préconisé de renforcer la détente en mettant fin à la course aux armements et en employant les ressources ainsi libérées à la poursuite d'objectifs socio-économiques. La ligue démocratique des femmes d'Allemagne (DFD), qui compte 1 300 000 adhérentes, a souscrit à l'appel de Stockholm lancé par le Conseil mondial de la paix, et a envoyé une délégation à la Conférence mondiale pour la cessation de la course aux armements, pour le désarmement et la détente, qui s'est tenue à Helsinki en 1976. Les participants à la réunion internationale pour la poursuite des travaux du Congrès mondial pour l'Année internationale de la femme (Berlin, 1977), qu'accueillait le DFD, ont dit combien il était urgent d'intervenir ensemble pour faire cesser la course aux armements, promouvoir le désarmement, et convoquer une conférence mondiale sur le désarmement.

51. Certains pays ont exprimé leur solidarité avec les femmes d'Afrique australe, du Zimbabwe et de Namibie dans leur lutte pour l'indépendance nationale et contre l'apartheid et le racisme (Cuba, Mali, Mauritanie, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques). On a mentionné qu'une assistance matérielle était fournie aux organisations féminines de la région (URSS) (voir document A/34/471). L'Organisation des femmes angolaises a dit qu'en Angola les femmes luttent à égalité avec les hommes contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et l'apartheid. Par l'intermédiaire de leur organisation nationale, les femmes angolaises travaillaient à l'émancipation de toutes les femmes africaines et soutenaient activement la lutte de libération menée en Afrique australe (voir documents A/34/113 et A/34/391). L'Autriche a fait savoir qu'elle avait toujours condamné énergiquement et sans relâche la politique d'apartheid et interdit d'une façon générale toute politique de discrimination fondée sur des raisons politiques, raciales, ethniques ou autres. La Mauritanie a dit que les problèmes du renforcement de la paix dans le monde avaient toujours fait partie des préoccupations des femmes mauritaniennes et que celles-ci avaient apporté leur soutien aux femmes de Palestine et du Zimbabwe.

52. Voici quelques-unes des activités décrites : participation à des campagnes internationales de solidarité avec les peuples arabes en lutte pour l'indépendance nationale et un règlement pacifique d'ensemble des problèmes du Moyen-Orient (Mali, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques); campagnes de solidarité avec le peuple vietnamien (Cuba, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques). Dans certains cas, soutien moral et politique sont allés de pair avec assistance matérielle (URSS).

53. Certains pays ont évoqué le soutien apporté à la lutte pour éliminer le fascisme et promouvoir la démocratie et le progrès social et les actes de solidarité avec les peuples du Chili, de l'Uruguay, du Paraguay et du Nicaragua en lutte pour la liberté et l'indépendance (République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques). En République socialiste soviétique de Biélorussie, les femmes ont pris part aux préparatifs et aux travaux du huitième Congrès de la Fédération internationale des mouvements de résistance, tenu à Minsk en mai 1978. Le Congrès s'est surtout consacré à des questions comme la lutte pour la paix, la détente et le désarmement, et la lutte contre le néo-fascisme et le néo-nazisme.

54. Des séminaires et autres réunions auxquels participaient activement des représentantes ainsi que l'échange de délégations et de groupes de touristes ont été l'occasion d'échanges toujours croissants d'informations internationales et d'expériences enrichissantes (Autriche, Cuba, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine et Union des Républiques socialistes soviétiques).

55. On s'est employé à familiariser les femmes avec les affaires internationales et à organiser des programmes visant à leur permettre d'approfondir leur connaissance des questions internationales. Ce sont souvent des organisations nationales féminines et les pouvoirs publics qui en ont eu l'initiative. Ainsi, les Etats-Unis ont signalé que : "le Département d'Etat organise pour le public américain des réunions d'information et des conférences sur les divers aspects de la politique étrangère américaine... L'une de ces réunions qui a eu lieu au début de l'année et qui s'adressait tout particulièrement aux femmes portait sur l'accord SALT II".

56. Les organisations nationales féminines se sont employées à promouvoir les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Par exemple, l'Australie, le Mali et l'URSS ont décrit nombre d'activités que leurs organisations nationales féminines avaient entreprises dans ce sens.

57. Cuba a indiqué de nombreux domaines dans lesquels des femmes participaient à des activités - dont elles prenaient aussi l'initiative - visant à intéresser davantage les femmes aux questions considérées. Il existait au sein de la Fédération des femmes cubaines un secrétariat à la solidarité qui était chargé d'encourager les activités tendant à susciter un large mouvement de solidarité et de permettre aux femmes d'exprimer leurs sentiments internationalistes tout en contribuant à approfondir leur connaissance de l'histoire et de la situation des peuples de la communauté internationale. Ces activités étaient organisées par des équipes de solidarité locales qui étudiaient l'histoire de la lutte des peuples, et par des brigades de l'amitié, locales également, chargées de la documentation et des manifestations culturelles permettant de mieux connaître le pays étudié. La Fédération organisait aussi des échanges avec les organisations féminines nationales de différents pays et les organisations féminines internationales. L'importance de ses travaux était prouvée par le fait que le prix Lenine international "pour la consolidation de la paix entre les peuples" avait été récemment accordé à Vilma Espin Guilloys, membre du Comité central du parti communiste de Cuba et du Conseil d'Etat, et présidente de la Fédération cubaine des femmes.

B. Mesures prises pour encourager une plus grande participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale

58. D'après les réponses que les gouvernements ont données aux questions sur la coopération internationale et le renforcement de la paix internationale, la participation des femmes dans ce domaine a augmenté dans l'ensemble. Pendant la période considérée, les pays pour lesquels on disposait de données ont vu la participation globale des femmes augmenter d'environ 2 p. 100. Dans certains pays cependant, elle a décliné. Les taux de participation par pays vont de 0 à un maximum de 31 p. 100 pour 1978.

59. Quinze gouvernements ont signalé que le pourcentage des fonctionnaires féminins dans les ministères des affaires étrangères avait augmenté pendant la période considérée (Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Botswana, Danemark, Egypte, Etats-Unis, Grèce, Finlande, Jamaïque, Kenya, Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse). Dans quatre pays il avait baissé (Cuba, Irlande, Pays-Bas et Philippines); ailleurs, il n'avait pas changé (Israël, Mali, Népal, Sri Lanka, Swaziland et Uruguay); trois pays ont indiqué qu'il n'y avait pas de femmes au ministère des affaires étrangères (Islande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Singapour). L'augmentation globale de la participation des femmes en ce qui concerne les pays ayant fourni des données pour la période 1975-1978 était d'environ 2 p. 100, les pourcentages se situant entre une diminution de 4,2 p. 100 (Philippines) et une augmentation de 15 p. 100 (Jamaïque). Les taux de participation par pays varient de 0 à un maximum de 31 p. 100 pour 1978.

60. En ce qui concerne le nombre de femmes en fonctions dans le service diplomatique, 20 gouvernements ont indiqué qu'il avait augmenté (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Cuba, Danemark, Egypte, Etats-Unis, Finlande, Grèce, Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Kenya, Norvège, Pakistan, Philippines, Suède et Suisse); deux qu'il avait baissé (Nouvelle-Zélande et Uruguay); cinq qu'il n'avait pas changé (Botswana, Israël, Mali, Singapour et Sri Lanka); et quatre qu'il n'y avait pas de femmes dans leurs services diplomatiques (Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Swaziland et Togo). Globalement, la proportion de femmes dans le service diplomatique pendant la période étudiée a augmenté d'environ 1 p. 100. Les taux de participation par pays vont de 0 à un maximum de 28 p. 100 pour 1978.

61. Les renseignements statistiques fournis par la plupart des pays montrent qu'il y a eu une augmentation générale de la participation des femmes dans les réunions des organisations régionales et dans les réunions régionales et inter-régionales organisées en faveur du renforcement de la paix internationale. Dans un grand nombre de pays cependant, il n'y a pas eu de changement dans ces deux domaines. Les pays qui ont donné des renseignements sur les déléguées aux réunions des organisations régionales font état d'une augmentation approximative de 2 p. 100 pendant la période considérée. Les taux de participation par pays vont de 0 à 30 p. 100 pour 1978. Les taux de participation de déléguées aux réunions organisées en faveur du renforcement de la paix internationale et de la coopération varient de 0 à 71 p. 100.

62. Certains pays ont dit qu'ils avaient éprouvé des difficultés à présenter les données requises. Par exemple, l'Australie ne garde pas trace du nombre de femmes participant aux réunions internationales bien que des femmes assistent régulièrement à ce genre de réunion. Elles entraient pour 28 p. 100 dans la composition du personnel affecté par l'Australie aux grandes conférences internationales de New York et de Genève.

63. Pour ce qui est de la formation des femmes à une carrière diplomatique, le pourcentage de femmes suivant les cours de l'Institut de formation au service diplomatique est passé de 20,6 à 35,5 en Argentine au cours des dernières années. Les femmes sont admises au programme de préparation à la carrière diplomatique du ministère belge des affaires étrangères sur un pied d'égalité avec les hommes. Le Sénégal a indiqué que les carrières diplomatiques seraient ouvertes aux femmes à partir de la rentrée universitaire de 1979.

64. Dans les pays où les femmes étaient bien représentées dans les organes supérieurs du pouvoir, elles participaient à l'élaboration et à l'adoption de décisions sur la politique étrangère de leur pays. Par exemple, l'Union des Républiques socialistes soviétiques dit que :

"Les femmes soviétiques, qui représentent plus du tiers de l'ensemble des députés au Soviet suprême de l'URSS et au Soviet suprême des républiques fédérées, prennent une part active à l'élaboration et à l'adoption de décisions concernant les aspects essentiels de la politique extérieure de l'Union soviétique."

65. Certains pays ont précisé les mesures concrètes qu'ils avaient prises pour encourager la participation des femmes. La Yougoslavie a mentionné la résolution que l'Assemblée a adoptée en 1978 sur la place socio-économique fondamentale des femmes et leur rôle dans une société socialiste autogérée, et qui souligne l'importance d'une participation appropriée des femmes aux activités internationales dans leur ensemble, à celles des services diplomatiques, consulaires et autres, et à celles des organes chargés des relations internationales des républiques et des provinces autonomes. Le plan quinquennal de la Jamaïque pour les femmes et le programme de formation du Bureau des affaires féminines visent à former celles-ci aux postes de responsabilité les plus élevés. La Roumanie a indiqué que les femmes reçoivent une formation politique et civique propre à leur permettre de participer aux débats sur les questions internationales concernant le développement de la coopération internationale et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

66. De nombreux pays ont dit que le personnel des services diplomatiques était recruté sans considération de sexe et que, dans ce domaine, les perspectives de carrière étaient les mêmes pour les femmes et pour les hommes. La plupart des pays ont dit que rien ne s'opposait à ce que les femmes entrent dans le service diplomatique.

67. Les réponses au questionnaire témoignent que la participation ou le manque de participation des femmes aux affaires étrangères est perçu de plus en plus. Ainsi, la Côte d'Ivoire a noté que l'essentiel n'était pas d'exprimer en pourcentage le petit nombre de femmes dans les délégations mais de reconnaître qu'elles y étaient présentes.

68. On a fait remarquer que les chiffres de recrutement de plus en plus élevés enregistrés pour les femmes indiquaient à la fois un changement progressif dans les attitudes de la communauté et un accroissement général du pourcentage de femmes qui cherchent à exercer une profession.
69. Il ressort des réponses au questionnaire que, ces dernières années, un certain nombre de mesures ont visé à attirer davantage de femmes qualifiées dans l'administration des affaires internationales. Certains pays par exemple ont donné aux femmes la possibilité d'acquérir la formation voulue (Belgique, Botswana, Jamaïque et Sénégal); elles ont également bénéficié de mesures d'encouragement spéciales, comme celles que prennent certains services et qui visent expressément à recruter des fonctionnaires du sexe féminin en nombre plus important et à faciliter leur promotion, et celle qui consiste à diffuser plus largement les avis de vacances de poste (Belgique, Jamaïque et Norvège). L'Iraq a indiqué que toutes ces mesures, y compris la fixation de quotas, avaient effectivement servi à augmenter la participation des femmes. La Jamaïque a fait savoir que la participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix internationale avait sensiblement augmenté au cours des cinq dernières années grâce à une très large diffusion des avis de vacance de poste et aux encouragements donnés aux femmes dans la fonction publique en général et les affaires étrangères en particulier.
70. Certains Etats ont noté l'importance de la participation des femmes aux réunions internationales (Egypte, Etats-Unis et Pays-Bas). Pour qu'un plus grand nombre de femmes fassent partie des délégations qui y sont envoyées, les Pays-Bas mettent actuellement au point une série de directives visant à faire entrer dans ces délégations un plus grand nombre d'experts et de conseillers de sexe féminin et de représentantes des diverses organisations féminines non gouvernementales. Dans un mémorandum, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a souligné qu'il fallait veiller tout spécialement à ce que des femmes et des membres de groupes minoritaires qualifiés fassent partie des délégations. Les Pays-Bas ont signalé que le gouvernement avait subventionné plusieurs organisations féminines qui oeuvraient pour la coopération internationale et le renforcement de la paix internationale.
71. On a reconnu l'importance des organisations féminines nationales que l'on pouvait encore renforcer et qui pouvaient étendre leur action de façon à aider les réseaux locaux de groupes féminins à satisfaire les besoins économiques, sociaux et politiques des femmes. En Egypte, par exemple, des mesures ont été prises pour resserrer les liens entre les organisations féminines bénévoles et les organisations non gouvernementales internationales. A Sri Lanka, les organisations non gouvernementales ont reçu une impulsion nouvelle grâce à la création du Bureau des affaires féminines.
72. Les femmes ont elles-mêmes pris des initiatives qui ont infléchi la politique d'un certain nombre de gouvernements à l'égard des femmes. Les Etats-Unis ont indiqué que les initiatives prises par les femmes pour, par exemple, améliorer leurs perspectives de carrière et éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans les services chargés des affaires étrangères s'étaient traduites par

"des politiques de gestion plus éclairées et des réformes visant à améliorer la condition de la femme pendant les années 70". Certaines des mesures décrites par les Etats-Unis ont été prises au sein du Département d'Etat par l'Agency Directorate for International Women's Programmes : "le Directorate rassemble et coordonne les informations sur les questions féminines, évalue leurs incidences sur la politique étrangère des Etats-Unis, et fait la liaison entre le Gouvernement des Etats-Unis et d'autres institutions, aussi bien nationales qu'internationales".

III. OBSTACLES A DES PROGRES CONTINUS DANS LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA VIE POLITIQUE, A LA COOPERATION INTERNATIONALE ET AU RENFORCEMENT DE LA PAIX MONDIALE

73. Au cours de la première moitié de la Décennie, alors que leur taux de participation à la vie politique, à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale augmentait légèrement, les femmes se sont heurtées à un ensemble complexe d'obstacles étroitement imbriqués. Il y avait d'une part les obstacles engendrés par les valeurs sociales et culturelles traditionnelles prévalant dans la société à laquelle elles appartenaient et qui les empêchaient d'entrer dans l'arène politique. D'autre part, celles qui essayaient de surmonter ces obstacles et de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes se heurtaient aux difficultés découlant de la structure d'une vie politique dominée par ces derniers.

74. En général, bien qu'aucun obstacle formel ou de caractère juridique ne s'opposât à une plus large participation des femmes dans les deux domaines à l'examen, de nombreux pays ont dénombré toute une gamme d'autres obstacles. Parfois les mêmes obstacles se retrouvaient dans les deux domaines en question, dans la plupart des cas néanmoins on pouvait considérer qu'ils ressortissaient à un seul d'entre eux.

75. En dépit des obstacles présents, on s'est généralement accordé à reconnaître que, vu la présence encore minime des femmes par rapport aux hommes, il existait un besoin crucial d'accroître leur participation à la vie politique, en particulier au niveau national, ainsi que dans le domaine de la coopération internationale et du renforcement de la paix.

A. Obstacles à la participation à la vie politique

1. Attitudes traditionnelles

76. L'obstacle le plus constamment mentionné était celui que posaient les valeurs socio-culturelles traditionnelles.

77. La responsabilité des comportements qui conduisent à placer les femmes dans une position inférieure a été diversement appréciée. Dans la région de l'Afrique par exemple, cet état de chose était considéré comme découlant de l'attitude des femmes elles-mêmes (Jamahiriya arabe libyenne et Kenya notamment).

78. Quelques pays ont bien donné à entendre que ces attitudes se retrouvaient aussi bien chez les hommes que chez les femmes, mais ils n'en ont pas moins indiqué que c'était aux femmes et non à la société dans son ensemble qu'il appartenait de corriger ce déséquilibre.

79. On a enregistré toutefois quelques notables exceptions à la tendance des pays de la région de l'Afrique à insister uniquement sur la conception que les femmes avaient de leur place dans la société. L'Angola, la Guinée-Bissau et le Mozambique notamment ont fortement mis l'accent sur la nécessité de changer les attitudes à la fois des hommes et des femmes, tout en soulignant le besoin de procéder à des transformations sociales qui amèneraient des changements de comportement.

80. Les pays de la CEE ainsi que certains pays de la CESAP ont clairement indiqué que ces attitudes étaient partagées aussi bien par les hommes que par les femmes et qu'elles avaient pour effet de réserver la politique, nationale et internationale, aux hommes, en assignant aux femmes les tâches ménagères et les soins de la famille.

81. Dans un rapport présenté à la réunion régionale de la CESAP 2/, la représentante de l'Iran a exposé en détail le double obstacle qui contribue au statut inférieur des femmes dans la société et a donné des exemples de la manifestation de ces attitudes tant chez les hommes que chez les femmes. Le premier obstacle à surmonter, c'était les préjugés des femmes. Par exemple, une femme était :

"... amenée à croire qu'elle est inférieure à un homme ... qu'elle est un citoyen de deuxième classe ayant moins de responsabilités ... et ... conditionnée à ne pas avoir de hautes aspirations personnelles ...

Le deuxième obstacle auquel se heurtait les femmes musulmanes ... ce sont les préjugés des hommes qui, consciemment ou inconsciemment, estiment qu'ils appartiennent à une race supérieure. Ils humilient les femmes, les désignent par l'expression 'sexe faible' et, ironiquement, les admirent pour leurs faiblesses et les aiment pour cela même."

2. Double fardeau

82. Sur le plan pratique, l'un des effets de ces attitudes traditionnelles a été décrit par un certain nombre de pays. Il découlait de ce que le Danemark a appelé "l'inégale répartition des responsabilités et des tâches ménagères par rapport aux lourdes charges que la participation à la vie politique entraîne normalement". En conséquence, comme l'a souligné la Suède, "lorsqu'elles prennent un emploi, se livrent à des activités politiques, ou assument des fonctions publiques, les femmes supportent généralement un double fardeau, ce qui diminue ainsi le temps et l'énergie qu'elles peuvent consacrer à des activités hors du foyer".

83. Un certain nombre de pays ont considéré que le manque de services de soutien - tels que les garderies d'enfants - qui allègeraient ce double fardeau, constituait un obstacle (Canada, Islande, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas).

3. Manque d'éducation

84. Quelques pays ont souligné l'importance de l'enseignement en tant que moyen de changer les attitudes discriminatoires existant à l'égard des femmes. La Turquie a indiqué que le manque d'éducation faisait obstacle à la participation des femmes. Dans le même ordre d'idée, mais en se référant plus spécifiquement à l'éducation politique, l'Égypte a cité comme obstacle "l'absence de programmes d'éducation civique et politique systématiques pour les femmes".

2/ Déclaration de la délégation de l'Iran à la réunion régionale préparatoire à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, New Delhi, novembre 1979.

85. Comme l'a fait valoir la Suède, dans le type d'enseignement dispensé, les idées reçues qui "font que filles et garçons optent pour des filières scolaires différentes et recherchent des emplois différents" étaient susceptibles de causer des problèmes. Il fallait, selon la formule de Sri Lanka, s'attaquer immédiatement au problème du "sexisme dans les programmes scolaires".

86. Les Philippines ont étudié de manière assez détaillée l'importance que revêt l'éducation du public sur ces questions :

"On a remarqué que les femmes philippines prenaient une part active aux réunions, en particulier à l'échelon du village. Malgré cela, elles choisissent d'élire des hommes aux positions de responsabilité ... Les femmes philippines n'ont jamais essayé de s'unir autour d'une question politique ou de se rallier à un candidat particulier. Il faut organiser des campagnes d'information permettant aux femmes de se rendre compte du pouvoir qu'elles peuvent exercer par leur vote."

87. Le Botswana a avancé le manque de fonds pour expliquer l'absence d'éducation politique. En revanche, la Guinée-Bissau, l'un des pays africains les plus défavorisés économiquement, était très active dans le domaine de l'éducation politique.

88. Dans une réponse détaillée, Singapour a mentionné certains des obstacles ci-dessus ainsi que le problème du manque de cadres dirigeants.

4. Eligibilité à des charges publiques

89. Un certain nombre de pays ont analysé en détail les obstacles qui s'opposaient à la candidature des femmes à des charges publiques. Nombre d'entre eux découlaient du fait que les femmes devaient s'introduire dans un domaine qui, jusqu'à une époque récente, avait été exclusivement réservé aux hommes, et qu'on avait recours à de subtils mécanismes de blocage, tant consciemment qu'inconsciemment, pour maintenir le statu quo. Comme on l'a indiqué plus haut, des progrès avaient été enregistrés, mais ils avaient été lents; il ne serait donc peut-être pas inutile, pour atténuer les difficultés, d'explorer la façon dont jouaient ces obstacles.

90. Plusieurs pays ont mentionné l'absence de revenus indépendants comme l'une des principales difficultés, exacerbée encore par l'augmentation du coût des campagnes électorales et le fait que les revenus des femmes étaient inférieurs à celui des hommes (Etats-Unis, Inde, Nouvelle-Zélande et Turquie).

91. Autre obstacle cité : le manque d'expérience ou d'éducation permettant aux femmes d'être convenablement préparées à exercer des fonctions publiques. Passées sans transition de leur rôle traditionnel à la politique, elles n'étaient pas jugées suffisamment expérimentées (Nouvelle-Zélande). En conséquence, comme l'ont noté les Etats-Unis, "les femmes ne disposent pas des contacts et des systèmes de soutien nécessaires pour solliciter des charges publiques et s'y maintenir".

/...

92. D'autres pays ont fait valoir qu'on n'encourageait pas les femmes à faire de la politique à cause des attitudes traditionnelles qui, comme l'a fait observer l'Égypte, faisaient "de la politique essentiellement un domaine réservé aux hommes" qui exigeait une agressivité jugée peu féminine, et que les femmes avaient peur de compromettre leur réputation. La Jamaïque également, a évoqué la question de "l'image" de la femme engagée dans la vie politique : "les femmes participent activement aux organismes politiques à un niveau inférieur, mais elles n'ont pas suffisamment confiance en elles-mêmes pour affronter les affronts auxquels s'exposent les politiciens occupant d'importantes fonctions, en particulier les femmes".

93. Certaines réponses indiquaient que ces attitudes étaient renforcées par la presse. Par exemple, l'Australie a souligné que "les journalistes avaient tendance à traiter les candidates femmes d'une manière qui ne rehausse pas toujours leur position politique". L'Inde a évoqué les problèmes supplémentaires que posaient les idées reçues sur les femmes comme "les menaces de violence et la perte de réputation".

94. Un certain nombre de pays ont indiqué de quelle façon les partis politiques eux-mêmes refusaient de servir les intérêts des candidates femmes et par là même limitaient leurs chances d'une plus grande participation.

95. Tout d'abord, il y avait le peu d'encouragement reçu en général. Comme l'a fait observer la Jamaïque :

"Les hommes n'encouragent pas les femmes à entrer en lice avec eux dans l'arène politique parce qu'ils ne comprennent pas le rôle des femmes dans le processus de développement. De plus, pour participer pleinement à la vie politique, les femmes doivent être supérieures à la norme afin de se faire accepter sur le plan social."

96. Pour le Kenya en revanche, le problème émanait des femmes et non des hommes : "les responsables femmes activement engagées dans la politique ou susceptibles de l'être ne font guère campagne en vue d'organiser des groupes de pression politique unifiés composés de femmes".

97. Dans de nombreux pays, on se heurte à un éventail de difficultés inhérentes aux modalités de sélection des candidats. Ainsi, d'un certain nombre d'obstacles décrits par l'Australie :

"Généralement, les femmes ne font pas partie des réseaux officieux utilisés par les hommes, qui sont importants pour les procédures de présélection des partis politiques. Souvent, ces réseaux se forment à partir de liens noués dans les établissements d'enseignement secondaire et universitaire (non mixtes) qui excluent les femmes.

Les femmes sont souvent handicapées au départ parce que des hommes politiques plus âgés refusent d'assumer le rôle de 'mentor' ou 'protecteur' politique d'une femme, rôle qui a si souvent aidé des candidats en début de carrière.

L'idée fautive si répandue que les femmes refusent de voter pour d'autres femmes a été invoquée par les partis pour refuser d'appuyer les candidatures féminines."

98. En outre, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont fait observer qu'il était rare que les partis présentent la candidature de femmes à des sièges où ils avaient des chances de l'emporter, quand bien même, pour reprendre les termes de la Nouvelle-Zélande : "Dans plusieurs cas, les candidates ont travaillé dur et ont su toucher l'électorat, modifiant ou renversant parfois le courant en faveur de l'ensemble de leur parti". Malgré cela, on dissuade les femmes d'occuper des postes de responsabilité. Comme l'a déclaré l'Australie, "bien qu'il y ait eu quelques changements, les femmes continuent à jouer des rôles secondaires dans les partis politiques - collectes de fonds et distribution des dépliants par exemple - et ne sont pas toujours encouragées à abandonner leur rôle de soutien pour accéder à des fonctions de responsabilité". Ceci est à rapprocher de la double charge de travail qui incombe aux femmes assumant une carrière hors de leur foyer.

99. Le Canada a exprimé une vue implicite dans un certain nombre de réponses : "Ces activités bénévoles et communautaires posent moins de problèmes parce qu'elles permettent plus de souplesse dans les horaires et se déroulent plus près de la maison, c'est-à-dire que les femmes peuvent combiner leurs responsabilités".

B. Obstacles à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale

100. Plusieurs gouvernements ont indiqué qu'aucun obstacle important ne s'opposait à une telle participation des femmes ou précisé qu'il n'y avait pas d'obstacle direct, ou de caractère officiel ou juridique. A Cuba, rien ne s'opposait à la participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix puisque le gouvernement avait encouragé tous les efforts dans ce sens et soutenait le développement d'activités de solidarité internationale en faveur de la paix. Cependant, la plupart des gouvernements ont souligné que les principaux obstacles qui entravaient généralement la promotion de la femme dans tous les secteurs de la société se retrouvaient également dans ce domaine.

101. A cet égard les principaux obstacles mentionnés étaient les valeurs sociales, culturelles et traditionnelles qui empêchaient les femmes de participer à la vie publique et à la coopération internationale (Colombie, Espagne, Mali, Sénégal, Singapour, Sri Lanka et Togo); les traditions qui assignaient aux femmes les principales responsabilités familiales (Autriche, Canada, Honduras, Inde, Islande, Mali, Singapour, Suède et Toro); le manque de moyens - tels que garderies d'enfants et congés de maternité - qui obligeaient les femmes à abandonner très tôt une carrière absorbante dans les affaires internationales (Islande et Pays-Bas); les vues stéréotypées sur les femmes (Etats-Unis). Le manque de fonds pour se rendre à l'étranger en vue d'assister à des réunions internationales consacrées à la coopération et à la paix internationales a été cité comme obstacle spécifique à une plus grande participation des femmes (Botswana et Kenya).

102. On a reconnu qu'il existait un lien entre la participation des femmes à la coopération internationale et au renforcement de la paix mondiale et le niveau de leur représentation dans les divers secteurs de l'économie nationale. Par exemple, le Népal a déclaré que le rôle joué par les femmes népalaises dans la coopération et la paix internationales était :

"... peu satisfaisant. Ceci est dû à leur faible niveau de représentation dans les divers secteurs de l'économie nationale, imputable essentiellement aux méthodes rétrogrades d'éducation des femmes et au manque de moyens de formation appropriés qui expliquent qu'elles occupent les emplois les plus bas. Mais, depuis l'Année internationale de la femme de 1975, quelques mesures positives ont été prises en ce sens si bien qu'un nombre croissant de femmes peuvent avoir accès à l'éducation et à la formation."

103. Dans plusieurs cas, les gouvernements ont souligné le manque général de moyens d'instruction et de formation pour les femmes (Honduras, Kenya, Mali, Népal et Togo); l'orientation des systèmes éducatifs qui accentuait les rôles stéréotypés des femmes et des hommes au lieu de les éliminer (Pays-Bas); le manque d'expérience dans le domaine considéré et l'absence de perspective internationale chez les jeunes, surtout dans les régions rurales, ainsi que l'ignorance des langues étrangères (Egypte); enfin, le petit nombre de femmes dans l'enseignement supérieur (Irlande).

104. Il a été noté que les questions concernant la coopération et la paix internationales étaient par tradition un domaine exclusivement réservé aux hommes (Honduras et Paraguay) et que les femmes étaient victimes de préjugés en cette matière (Sénégal et Togo). On a fait observer dans deux réponses, que si les traditions des pays étaient fondées sur l'égalité, il n'en était pas moins parfois peu souhaitable ou difficile, en ce qui concernait la représentation diplomatique dans d'autres pays, de nommer des femmes à des postes diplomatiques (Belgique et Uruguay).

105. Le manque de courage et d'ambition qui empêchait les femmes de poser leur candidature à des postes concernant les affaires internationales a été mentionné dans un cas (Pays-Bas) et, dans un autre, on a fait état du manque et donc du besoin de communication entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les femmes des différents pays ou de différentes organisations professionnelles et autres (Etats-Unis).

IV. PRIORITES ET OBJECTIFS POUR 1979-1985

106. La priorité la plus fréquemment citée a été le besoin de développer l'enseignement en faveur des femmes, priorité exprimée sous différentes formes. Par exemple, dans les plans qu'elles ont élaborés, les Philippines se sont expressément intéressées au problème des préjugés afin de faire disparaître le sexisme des programmes scolaires. Un certain nombre de pays ont attaché une grande importance à la réduction de l'analphabétisme et à l'éducation politique des femmes. Le Népal a déclaré que comme l'enseignement et la formation étaient les deux éléments essentiels de la promotion des femmes, son nouveau plan d'enseignement donnait la priorité à ces deux points.
107. En outre, un certain nombre de pays ont mentionné diverses campagnes d'enseignement visant à faire mieux prendre conscience aux femmes de la nécessité de jouer un plus grand rôle (Allemagne, République fédérale d', Canada, Jamahiriya arabe libyenne et Paraguay).
108. Cuba, par exemple, prévoyait de poursuivre les efforts visant à accroître le niveau d'éducation des femmes et à mener des campagnes d'instruction et d'information intensives en vue d'éliminer les préjugés. De plus, le gouvernement, le parti et les organisations de masse déployaient des efforts idéologiques pour l'enseignement des enfants et des jeunes, en recourant aux moyens de communication de masse.
109. S'agissant de la coopération et de la paix internationales, on a défini des domaines spécifiques d'action. Par exemple, des plans ont été arrêtés en vue de provoquer une meilleure prise de conscience de la valeur de la coopération et de la paix internationales pour l'épanouissement et le progrès humains, de développer chez les enfants et les jeunes une perspective internationale et leur faire prendre conscience de la valeur de la coopération et de la paix internationales (Cuba et Egypte). Il fallait en outre ouvrir davantage de courants de communications avec le monde extérieur et faire une utilisation plus large des moyens de communication de masse afin de poursuivre l'éducation des femmes en faveur des principes de la solidarité internationale et de la lutte pour la paix (Cuba et Egypte). On prévoyait également d'accroître les plans d'échange avec les organisations nationales des différents pays en faveur de la coopération internationale et de la lutte pour la paix.
110. Seuls quelques pays ont mentionné la nécessité d'une formation spécifique afin de doter les femmes des compétences nécessaires à leur entrée dans la vie politique tant au niveau national qu'international. Le Canada par exemple a souligné la nécessité d'accroître les ressources technologiques appropriées ainsi que la formation professionnelle qui permettraient aux femmes de disposer d'un revenu.
111. Quelques pays ont souligné la nécessité de former et de recruter un plus grand nombre de femmes dans la carrière diplomatique (Norvège, Paraguay, Pays-Bas et Philippines).

112. Sans entrer dans le détail des programmes de formation spécifiques, un certain nombre de pays ont mentionné la nécessité d'organiser des campagnes en vue d'augmenter le nombre des femmes occupant des fonctions publiques. Par exemple, la Sierra Leone a prévu de mener "des campagnes plus efficaces pour envoyer davantage de femmes au Parlement, et leur donner accès à des postes de haute responsabilité dans la fonction publique, dans l'organisation judiciaire, à la Commission nationale ainsi que dans les conseils et sociétés".

113. Un certain nombre de gouvernements ont souligné la nécessité d'offrir de plus grandes possibilités aux femmes sur le plan politique, tant national qu'international, ainsi que d'encourager les femmes à participer en plus grand nombre.

114. Plusieurs pays ont estimé important d'ouvrir plus largement aux femmes l'accès à la fonction publique et à la carrière diplomatique. Pour les Philippines, par exemple, il fallait veiller à ce que le recrutement et la promotion des fonctionnaires et employées méritantes se fassent avec objectivité; affecter les femmes compétentes à des postes de responsabilité comportant des tâches délicates. Cuba a indiqué qu'il poursuivrait les efforts déployés afin d'augmenter le nombre de postes ouverts aux femmes à tous les échelons du gouvernement. Les Pays-Bas ont donné la priorité à l'augmentation du nombre de femmes employées au Ministère des affaires étrangères et à celui de la coopération pour le développement, ainsi qu'à la participation accrue des femmes aux réunions internationales. Une telle politique permettrait également aux femmes des pays en développement d'assister à ces réunions.

115. Un certain nombre de pays ont souligné l'importance d'une participation accrue des femmes à la prise de décisions.

116. Définissant les objectifs à long terme, plusieurs gouvernements ont souligné l'importance des études et recherches en cours sur ces questions, par exemple, l'étude des moyens propres à éliminer les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder aux plus hautes fonctions gouvernementales (Pays-Bas). Le Gouvernement néerlandais a également reconnu la nécessité de favoriser la recherche sur la participation des femmes à la coopération internationale. L'Egypte a indiqué que la Commission nationale de la femme avait entrepris des études et des recherches qui avaient "défini la participation des femmes à la vie politique ... comme secteur prioritaire".

117. Un certain nombre de pays ont reconnu l'importance du rôle des organisations nationales de femmes dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique nationale et internationale.

118. A cet effet, la Sierra Leone prévoyait d'établir un Bureau de la femme et une Commission nationale de la femme avant la fin de la Décennie. Dans le cadre du nouveau système de partis créé en Egypte, chaque parti était doté d'une section spéciale pour les femmes qui "devait accélérer la formation des femmes au processus politique démocratique". Le Kenya escomptait que le soutien apporté par le gouvernement "aux organisations féminines accélérerait la prise de conscience

par les femmes de leurs besoins politiques au cours de la deuxième moitié de la Décennie". Les Philippines prévoyaient également d'encourager les organisations féminines à participer activement aux référendums, plébiscites, élections (locales et nationales) en vue d'assurer la participation des femmes au processus gouvernemental. La Nouvelle-Zélande, elle aussi, a estimé que le rôle des organisations féminines était important et exprimé l'espoir que la participation des femmes sur un pied d'égalité pourrait être réalisée d'ici la fin de la Décennie à tout le moins.

119. L'Iraq a été l'un des quelques pays qui ont mentionné que la participation des femmes à la vie politique ne pourrait être accrue que dans le cadre d'un changement global de la structure de la société et que, par conséquent, ses priorités étaient liées au processus global de transformation. "En Iraq, l'augmentation de la participation des femmes ne peut provenir d'une seule mesure ou d'un ensemble de mesures. Elle se produit au fil des ans, grâce à la participation active et réfléchie des dirigeants politiques qui vise à créer des changements progressistes radicaux et révolutionnaires dans tous les domaines de la vie sociale."
